

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 fixant l'organisation, la composition, les attributions et le fonctionnement des conseils sociaux territoriaux et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituées au sein des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Considérant que le comité social territorial comprend ; des représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public et des représentants du personnel comprenant des membres titulaires et des membres suppléants en nombre égal ;

Considérant que les représentants des collectivités et établissements publics ne peuvent pas être plus nombreux que les représentants des personnels au sein des Comités Sociaux Territoriaux ;
Le Président du Centre de Gestion doit désigner les représentants des collectivités et établissements publics, parmi les élus issus des collectivités et établissement employant moins de cinquante agents affiliés au centre de gestion, après avis des membres du Conseil d'Administration issus de ces collectivités et établissements, et parmi les agents de ces collectivités et établissements ou les agents du Centre de Gestion.

Le nombre de représentants de chacun des deux collèges est fixé à 10.

Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité :

- De désigner selon le tableau ci-dessous les représentants des collectivités et établissements affiliés au sein du Comité Social Territorial placé auprès du centre de gestion :

CST – Représentants des collectivités territoriales

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jacky REY Maire d'Aigues-Vives	Aurélie GENOLHER Maire de Marsillargues Attuech
Jean-Michel PERRET Maire de St Hilaire de Brethmas	Nicolas CARTAILLER Maire de Remoulins
Henri CROS Conseiller Municipal de la Vernarède	Caroline SAUMADE Adjointe au Maire de Montagnac
Agnès ROY Adjointe au Maire Mairie d'Uchaud	Stéphane LIBERI Conseiller municipal du Maire d'Arrigas
Liliane ALLEMAND Mairie de Vézénobres	Patrick HIGON Adjoint au maire St Julien les Rosiers
Elisabeth MONTEZ CDG30	Yvelise TERRADE CDG30
Bernard MOUNIER Maire de Les Plantiers	Jean-François DURAND-COUTELLE Maire de St Génies les Malgoires
Nathalie ARIOLI CDG30	Jean-Michel AZEMA Adjoint maire de Fourques
Laure BARAFORT – Maire de Lamelouze	Catherine LANCON Conseillère Municipale St Privat des Vieux
Florence BOUIS Maire de Molières sur Céze	Georges DAUTUN Maire de St Jean de Céyrargues

Présidence Jacky REY

Fait à Nîmes, le 13 décembre 2022
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Fabrice VERDIER

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 13 décembre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.gouv.fr/>

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20221213-DEL-2022-55-DE
Date de télétransmission : 13/12/2022
Date de réception préfecture : 13/12/2022